

Question présentée par le député :

M. Murat Julian Alder

Date de dépôt : 28 février 2019

Question écrite urgente

Mise en œuvre de la nouvelle affectation culturelle du bâtiment « Porteous »

Le 16 janvier 2019, le Conseil d'Etat a annoncé ce qui suit¹ :

« Le bâtiment Porteous affecté à la culture

Après une discussion générale sur l'affectation des bâtiments, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer le bâtiment Porteous au département de la cohésion sociale pour la création d'un centre destiné à des projets culturels.

L'office cantonal de la culture et du sport collaborera avec l'office cantonal de la détention pour y inclure des activités d'insertion sociale liées à la gestion ou à l'entretien du site.

S'agissant du bâtiment la Verseuse 17, l'office cantonal des bâtiments doit poursuivre son analyse détaillée afin de permettre d'accueillir et regrouper les besoins du département de la sécurité.

Après cette décision de principe, le Conseil d'Etat examinera avec les services concernés les modalités de la mise en œuvre de ce projet. Il maintiendra le contact avec le collectif qui occupe pour le moment le bâtiment et accordera une place prépondérante à la sécurité des personnes sur le site. »

Le 17 janvier 2019, le collectif d'occupation de Porteous a publié sur son site internet un communiqué de presse, dont voici quelques extraits² :

« Nous sommes surpris-e-s d'apprendre que le Conseil d'Etat, qui a toléré notre occupation jusqu'au passage du bâtiment au département de la cohésion sociale, exige que nous abandonnions le site et que nous renoncions à notre projet socio-culturel. Nous en sommes d'autant plus surpris-e-s, qu'aucune information

¹ <https://www.ge.ch/document/communique-presse-du-conseil-etat-du-16-janvier-2019#extrait-13997>

² <https://renverse.co/Premiere-victoire-1870>

concrète quant aux intentions et moyens liés à un programme culturel pour le site n'a encore été fournies par le département qui vient d'hériter de la bâtisse. Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de prendre connaissance, il y a quelques temps, de nos nombreux projets et de la participation tou-te-s les acteur-trice-s incluses dans notre démarche.

Nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil d'Etat souhaite balayer notre projet, sans en laisser aucune trace, afin d'y établir un projet culturel. Virer la culture pour y mettre de la culture ? (...) »

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. *Quels sont les « projets culturels » envisagés par le Conseil d'Etat sur le site ?***
- 2. *En quoi consisteront les « activités d'insertion sociale liées à la gestion ou à l'entretien du site » ?***
- 3. *En quoi consisteront « les modalités de la mise en œuvre de ce projet » ?***
- 4. *Le Conseil d'Etat a-t-il négocié une date de fin de l'occupation avec le collectif et, dans l'affirmative, selon quelles modalités ?***
- 5. *Comment le Conseil d'Etat se détermine-t-il à propos des reproches formulés par le collectif d'occupation à l'appui de son communiqué de presse du 17 janvier 2019 ?***
- 6. *Quel est le calendrier prévu et quels sont les coûts prévisibles des travaux de mise en œuvre de la nouvelle affectation culturelle du bâtiment « Porteous » ?***

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de sa prompte réponse à la présente question écrite urgente.